

Juillet 2026

SPASER

Schéma de promotion des achats publics socialement
et écologiquement responsables

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction : Notre ambition et notre politique Achats responsables	3
1 Les achats de la CNSA en quelques chiffres	4
2 Un cadre réglementaire riche.....	5
3 Une démarche structurée, composée, au-delà du SPASER, d'une politique achats et d'une stratégie RSO	6
4 Un SPASER organisé autour de quatre axes stratégiques.....	7
5 Les fiches action.....	10
Soutenir l'économie circulaire et effectuer des achats à faible impact environnemental... 11	
Contribuer à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap	14
Pratiquer un pilotage éthique des achats et une relation fournisseur responsable	16
Former et sensibiliser les acheteurs de la CNSA et valoriser les bonnes pratiques	18
6 Synthèse des indicateurs	19

Introduction : Notre ambition et notre politique Achats responsables

En tant qu'acteur public, la CNSA s'inscrit pleinement dans les objectifs de transformation des modes de production et de consommation, portés par les politiques publiques en matière de développement durable. Avec près de 57 millions d'euros hors taxe (HT) d'achats en 2025, notre organisation possède un levier d'action puissant pour encourager la transition écologique, promouvoir l'inclusion sociale et instaurer des relations économiques équilibrées avec l'ensemble de ses partenaires.

Le cadre réglementaire, enrichi par le Plan national d'actions pour les achats publics durables (PNAAPD), rappelle que la commande publique ne peut être uniquement un outil économique. Elle est également un **vecteur d'impact environnemental et social**, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'économie circulaire, à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, et au respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.

Consciente de sa responsabilité sociétale et de l'urgence climatique et sociale, la CNSA fait le choix d'une **démarche volontaire et structurée en matière d'achats responsables**.

Cette politique a été élaborée en cohérence avec les engagements stratégiques de l'institution en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO), visant à conjuguer efficacité économique, performance sociale et exemplarité environnementale.

L'élaboration de ce SPASER s'inscrit dans une dynamique de **perfectionnement continu**, en lien avec notre feuille de route RSO. Il participe à formaliser notre politique Achats responsables, à guider l'action des acheteurs de la CNSA et à porter les engagements sociétaux de la Caisse. En cela, il constitue un outil clé de pilotage, au service d'un modèle de développement juste, sobre et résilient.

1 Les achats de la CNSA en quelques chiffres

Les achats de la CNSA constituent un **levier stratégique central** pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. En 2025, plus de 57 millions d'euros d'achats ont été réalisés, faisant de la commande publique une ressource déterminante de l'activité de l'établissement.

Un impact environnemental à fort enjeu

Le dernier bilan carbone (2023¹) de la CNSA établit que les **achats de biens et services représentent 94 % des émissions de gaz à effet de serre** de l'établissement. Ce poste d'émissions, largement supérieur aux déplacements ou à l'énergie, est principalement porté par les **investissements numériques de la Direction des systèmes d'information** (développement de systèmes d'information, logiciels et progiciels).

Une typologie d'achats diversifiée

Parmi les achats réalisés en 2025 :

- **80 % concernent des prestations informatiques**, correspondant à des systèmes à développer ou dans une moindre mesure des solutions logicielles ;
- Les **autres postes de dépenses** concernent notamment des prestations de conseil, d'études et d'accompagnement et plus modestement la communication et les relations publiques.

Une commande publique résolument responsable

La CNSA s'illustre par un fort engagement en matière de commande publique durable :

- Tous les marchés intègrent une **clause environnementale** ;
- Presque tous les marchés comportent une **clause sociale**, témoignant d'une attention constante à l'inclusion et à l'impact sociétal des achats.

Ces résultats traduisent une **politique Achats ambitieuse et volontaire**, en cohérence avec nos engagements en matière de responsabilité sociétale et avec les objectifs du Plan national pour les achats durables.

¹ Réalisé en 2024 sur les données 2023.

2 Un cadre réglementaire riche

La commande publique durable s'inscrit aujourd'hui dans un cadre réglementaire de plus en plus précis et ambitieux, reflet de la volonté nationale de faire de l'achat public un **levier de transformation écologique, sociale et économique**.

Une obligation encadrée par le Code de la commande publique

L'article **L. 2111-3 du Code de la commande publique** encadre spécifiquement la mise en œuvre d'un SPASER. Trois composantes y sont distinguées :

- **Des objectifs généraux annuels obligatoires** en matière environnementale et sociale ;
- **Des objectifs cibles à fixer**, notamment en lien avec les achats réalisés auprès d'acteurs de l'ESS, des SIAE, EA ou ESAT ;
- **Des indicateurs de suivi**, à publier tous les deux ans, exprimés en valeur ou en nombre. Ces indicateurs doivent couvrir :
 - Le taux d'intégration de clauses environnementales et sociales,
 - Le pourcentage ou le montant des marchés réservés,
 - Et, de manière facultative, des indicateurs économiques (taux de réponse, *sourcing*, part des PME...).

Un cadre renforcé par les lois Climat et Résilience (2021), transition énergétique pour la croissance verte (2015) et Elan (2018)

Les lois Climat et Résilience (2021), transition énergétique pour la croissance verte (2015) et Elan (2018) ont fait évoluer le cadre réglementaire de la commande publique en y intégrant **des exigences environnementales, sociales et d'innovation**. Elles imposent notamment la prise en compte de critères de développement durable (comme l'impact environnemental ou l'économie circulaire) dans l'analyse des offres et la planification des achats publics. Elles encouragent aussi des procédures plus souples et innovantes, tout en incitant les acheteurs publics à être exemplaires en matière de transition écologique.

Une ambition concrétisée par le PNAD 2022-2025

Le Plan national pour les achats durables (PNAD) fixe un double objectif à horizon 2025 :

- ➔ 100 % des marchés publics intégrant au moins une considération environnementale ;
- ➔ 30 % intégrant au moins une clause ou considération sociale.

3 Une démarche structurée, composée, au-delà du SPASER, d'une politique achats et d'une stratégie RSO

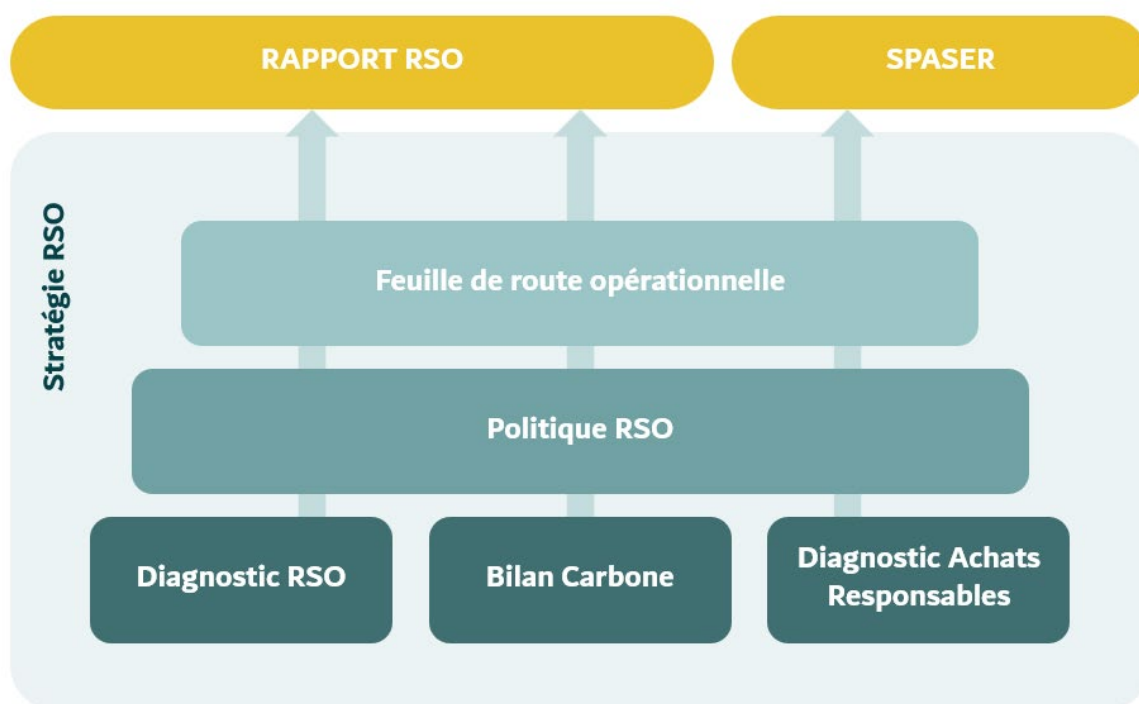


Figure 1 : Schéma représentant la démarche RSO de la CNSA.

La démarche d'achats responsables de la CNSA s'inscrit dans un cadre stratégique global de responsabilité sociétale, articulé autour de diagnostics, d'engagements formalisés et d'outils de pilotage opérationnel. Ce socle méthodologique assure la cohérence entre nos ambitions environnementales, sociales et économiques, notre feuille de route RSO et nos pratiques d'achats.

Le SPASER trouve ainsi toute sa légitimité en tant que prolongement opérationnel de la stratégie RSO de l'établissement. Il s'appuie sur trois diagnostics structurants : le diagnostic RSO, le bilan carbone, et une analyse spécifique des achats responsables. Ces travaux ont permis d'identifier les leviers d'impact prioritaires, en particulier sur les systèmes d'information et les prestations intellectuelles.

Sur cette base, une politique RSO transversale a été définie, traduite en feuille de route opérationnelle avec des objectifs, indicateurs et actions concrètes. Le SPASER formalise cette déclinaison dans le champ spécifique des achats, garantissant l'alignement entre vision stratégique et déploiement terrain.

Cette cohérence permet à la CNSA de renforcer son exemplarité, d'optimiser son impact et d'inscrire ses achats dans une logique de transformation durable, mesurable et partagée.

4 Un SPASER organisé autour de quatre axes stratégiques

Dans la continuité de sa stratégie RSO, la CNSA s'est dotée d'une feuille de route Achats responsables articulée autour de trois axes thématiques prioritaires et d'un axe transverse, traduisant les engagements en leviers concrets d'action.

Axe thématique 1 : Soutenir l'économie circulaire et effectuer des achats à faible impact environnemental

Le bilan carbone réalisé sur l'activité 2023 de la CNSA a mis en évidence la part prépondérante des achats informatiques dans les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement. Le bilan des dépenses confirme cette tendance, les achats de prestations informatiques représentant le principal poste, suivis par les prestations intellectuelles non informatiques et les achats de matériel. Par ailleurs, la fabrication de biens matériels, en particulier électroniques, constitue une source importante d'émissions indirectes.

Dans ce contexte, la CNSA entend réduire significativement l'empreinte carbone de ses achats en agissant sur ses principaux postes de dépense. Cela passe par la sélection de produits issus du réemploi, recyclables ou conçus selon des principes d'écoconception, et par une attention renforcée portée aux fournisseurs engagés dans des démarches d'économie circulaire.

Ainsi, l'Axe 1 du SPASER est structuré autour de trois orientations : les achats de prestations informatiques (fiche n° 1), les prestations non informatiques (fiche n° 2) et les achats de matériel (fiche n° 3).

Fiche 1	Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de prestations informatiques
Fiche 2	Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de prestations intellectuelles non informatiques
Fiche 3	Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de matériel (dont informatique) et mobiliers



Axe thématique 2 : Contribuer à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap

En tant qu'organisme gestionnaire de la branche Autonomie de la Sécurité sociale, la CNSA est particulièrement attentive au soutien des personnes en difficulté et des personnes en situation de handicap, cœur de sa mission. Les achats publics constituant un levier d'action puissant, la CNSA intègre de longue date des dispositifs visant à favoriser l'inclusion sociale et professionnelle de ces publics.

En cohérence avec ses valeurs de solidarité, elle renforce ses partenariats avec les structures inclusives telles que les entreprises adaptées (EA), les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Cela se traduit notamment par la réservation de certains marchés ou l'intégration de clauses sociales favorisant l'accès à l'emploi de personnes en situation de handicap ou éloignées du marché du travail.

Cet axe stratégique est structuré en deux orientations distinctes : l'une consacrée à l'inclusion et à l'insertion sociale (fiche n° 1), l'autre au développement des achats solidaires auprès du secteur du handicap (fiche n° 2).

Fiche1	Renforcer l'impact social des achats de la CNSA en favorisant l'inclusion et l'insertion
Fiche 2	Développer les achats solidaires auprès du secteur du handicap



Axe thématique 3 : Pratiquer un pilotage éthique des achats et une relation fournisseur responsable

L'établissement met en place des processus d'achats fondés sur la transparence, l'éthique et la traçabilité, appuyés par des dispositifs de contrôle et l'engagement des fournisseurs.

Fiche 1	Mesurer l'effectivité des actions socialement, écologiquement et économiquement responsables intégrées aux procédures d'achats de la CNSA
Fiche 2	Faciliter et promouvoir l'accès des TPE/PME aux opportunités d'achat de la CNSA



Axe transverse : Former et sensibiliser les acheteurs de la CNSA et valoriser les bonnes pratiques

La montée en compétence des équipes et la valorisation des actions engagées sont essentielles. Cela passe par des formations, des outils pédagogiques et des communications ciblées, afin de diffuser une culture de l'achat responsable à tous les niveaux de l'organisation.

Fiche 1	Développer et faire rayonner une culture Achats responsables au sein de la CNSA
----------------	---

5 Les fiches action

Afin de traduire de manière opérationnelle les engagements de la feuille de route RSO dans le cadre du SPASER, des fiches actions thématiques ont été élaborées. Celles-ci visent à structurer, piloter et suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques identifiées dans les différents axes du schéma.

Chaque fiche action est organisée de manière homogène pour en faciliter la compréhension, la diffusion et le suivi. Elle comprend :

- L'axe stratégique concerné, en lien avec la politique d'achats responsables ;
- L'orientation stratégique associée, qui précise l'objectif visé (ex. : écoconception, inclusion, économie circulaire...) ;
- Les mesures opérationnelles, décrivant les actions concrètes à mettre en œuvre ;
- Les actions déjà engagées par la CNSA témoignant d'une démarche en cours ;
- Les indicateurs de suivi, permettant de mesurer l'avancement et l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ces fiches constituent un outil de pilotage et de mobilisation interne, facilitant l'intégration des enjeux RSO dans les pratiques d'achat de la CNSA au quotidien.



Soutenir l'économie circulaire et effectuer des achats à faible impact environnemental

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de prestations informatiques

La CNSA achète des prestations de conception, développement et maintenance de divers applicatifs métiers (au bénéfice des MDPH², pour la gestion de l'APA³, dans le cadre de la gestion des données des ESMS, de la gestion de son infrastructure réseau...). La CNSA achète également des prestations de support informatique et l'infogérance des applicatifs.

Sur ce champ, les procédures d'achat pilotées par la CNSA sont des appels d'offres.

Afin de mettre en œuvre l'engagement de la CNSA de réduire l'empreinte environnementale des achats de prestations informatiques, l'établissement entend agir sur la rédaction de ses marchés afin, d'une part, de faire porter par leurs titulaires des actions concrètes de développement durable au sein des prestations objets des marchés et, d'autre part, de prendre en compte dans la sélection des offres l'impact environnemental des prestations.

MESURES

- Intégrer aux procédures d'achats de prestations informatiques de la CNSA des clauses « Green IT ».
- Intégrer aux procédures d'achats de prestations informatiques de la CNSA des critères de sélection des offres « Développement durable/écoconception ».

MESURES DÉJÀ REALISÉES PAR LA CNSA

Un accord-cadre en vigueur portant sur la conception, le développement, la maintenance, le support et l'infogérance des applicatifs métiers du réseau des agences régionales de santé (ARS) et des services centraux de la CNSA a été réalisé en incluant une clause « Green IT ».

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 Taux de marchés informatiques incluant une clause « Green IT » pour les marchés notifiés dans l'année
- 2 Taux de marchés informatiques incluant un critère « Développement durable/écoconception » pour les marchés actifs sur tout ou partie de l'année

² Maisons départementales des personnes handicapées

³ Allocation personnalisée pour l'autonomie



Soutenir l'économie circulaire et effectuer des achats à faible impact environnemental

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de prestations intellectuelles non informatiques

Les prestations intellectuelles autres qu'informatiques représentent une part significative des achats de la CNSA. Il s'agit majoritairement de prestations de conseil et d'étude, mais aussi de communication (diffusion d'informations aux publics), ou plus modestement de relations publiques et d'événementiel.

La CNSA s'engage à mettre en œuvre les mêmes leviers de progrès que ceux identifiés pour les achats informatiques (clauses et critères). Pour adapter ces leviers, particulièrement aux prestations intellectuelles riches et variées, sera menée une réflexion dédiée à l'identification des clauses les plus en adéquation avec les prestations achetées par la CNSA.

MESURES

- Intégrer aux procédures d'achats de prestations intellectuelles non informatiques de la CNSA des clauses « Développement durable ».
- Intégrer aux procédures d'achats de prestations intellectuelles non informatiques de la CNSA des critères de sélection des offres « Développement durable ».
- Constituer un clausier « Développement durable » pour les marchés de prestations intellectuelles.

MESURES DÉJÀ REALISÉES PAR LA CNSA

Depuis 2025, toute nouvelle procédure fait l'objet d'une analyse de critère « Développement durable », adaptée à l'achat concerné. Par exemple, ont été lancés avec ce critère le marché d'impression-routage, une évaluation du résultat d'un appel à manifestation d'intérêt et l'achat de panorama de presse.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 Taux d'appels d'offres de prestations intellectuelles non informatiques incluant une clause « Développement durable » pour les marchés notifiés dans l'année
- 2 Taux d'appels d'offres de prestations intellectuelles non informatiques incluant un critère « Développement durable » pour les marchés actifs sur tout ou partie de l'année



Soutenir l'économie circulaire et effectuer des achats à faible impact environnemental

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de matériel (dont informatique) et mobiliers

Même si la CNSA, composée d'environ 220 agents, n'est pas particulièrement consommatrice de matériel et mobiliers, la fabrication de ces biens (notamment les PC) est fortement génératrice d'émissions de gaz à effet de serre. Il est apparu nécessaire d'agir sur ce champ afin de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale de la CNSA. Le matériel acheté par la CNSA, presque exclusivement *via* des centrales d'achats, est essentiellement constitué de PC portables et de mobiliers de bureau.

MESURES

- Privilégier des achats de matériels bénéficiant d'une éco-conception (indices de réparabilité, appareils reconditionnés, durée de garantie ou disponibilité des pièces détachées), tant dans le champ informatique que du mobilier de bureau.
- Conserver les matériels et mobiliers le plus longtemps possible afin de réduire leur fréquence de renouvellement
- Favoriser le traitement des déchets via une filière durable (recycler, etc.)

MESURES DÉJÀ REALISÉES PAR LA CNSA

- ✓ Le marché de mobiliers non fixes de la CNSA notifié en 2024 comprend un critère « durabilité ».
- ✓ Le marché de collecte des déchets utilisé durant l'opération de restructuration des locaux intégrait un traitement DEEE dans ses prestations.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 Taux de procédures d'achat de matériel ou mobilier de la CNSA⁴ incluant une clause « écoconception » pour les marchés notifiés dans l'année
- 2 Poids de déchets collectés dans l'année par une entreprise engagée dans une filière de collecte DEEE



Contribuer à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Renforcer l'impact social des achats de la CNSA en favorisant l'inclusion et l'insertion

Dans la continuité de ses engagements en faveur des publics fragiles, la CNSA souhaite mobiliser ses achats pour soutenir l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. En tant qu'acteur public, elle a la responsabilité de favoriser un développement économique plus solidaire. En intégrant ces pratiques dans sa politique d'achats, la CNSA entend renforcer l'impact social de ses dépenses, tout en contribuant à l'insertion durable de personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

MESURES

- Définir un volume d'heures d'insertion à exécuter au titre des clauses sociales dans chaque marché le permettant.
- Définir pour les champs d'achats adaptés un critère social de sélection des offres.

MESURES DÉJÀ RÉALISÉES PAR LA CNSA

Actuellement, la CNSA est en mesure de réclamer à ses titulaires d'appels d'offres un volume horaire d'insertion, car une clause le prévoit déjà dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

INDICATEURS DE SUIVI

1

Taux des appels d'offres incluant un critère social dans l'évaluation des offres pour les marchés actifs sur toute ou partie de l'année



Contribuer à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Développer les achats solidaires auprès du secteur du handicap

La CNSA, gestionnaire de la branche Autonomie de la Sécurité sociale, a été créée pour assurer et sécuriser le financement des aides à l'autonomie et renforcer l'équité d'accès aux aides à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

La prévention de la perte d'autonomie et des surhandicaps et leur compensation, c'est-à-dire la mise en œuvre d'aides pouvant faciliter la vie au quotidien, sont au cœur de sa mission.

Il est donc apparu important d'identifier une orientation stratégique dédiée à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap.

MESURES

- Identifier les marchés qui peuvent être réservés au secteur du handicap.
- Définir sur un champ d'achats adapté un critère social spécifique au secteur du handicap à utiliser pour la sélection des offres.

MESURES DÉJÀ RÉALISÉES PAR LA CNSA

La CNSA s'engage pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail tout au long de l'année. Par exemple, elle a participé au forum de l'emploi à l'occasion des championnats du monde de para-athlétisme (PARIS'23), un contrat de parrainage visant à soutenir les étudiants en situation de handicap lie la CNSA à Sciences Po, la CNSA participe annuellement au DuoDay, elle a participé au salon virtuel Hello Handicap...

La CNSA mène également des actions de formation de nos recruteurs aux enjeux de diversité et de non-discrimination à l'embauche. Les productions de la CNSA sont accessibles.

Au-delà de ces actions, la CNSA a intégré cet enjeu dans ses procédures d'achat :

- Marchés réservés : par exemple pour des prestations de traduction en mode « facile à lire et à comprendre » (FALC) ;
- Le marché « événementiel » pour les prestations de bouche privilégie les ESAT ;
- La prestation de routage a été relancée sur 2025 via un marché réservé.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 Taux de marchés réservés aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), aux travailleurs indépendants handicapés (TIH) et aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)

AXE 2 – FICHE 2



Pratiquer un pilotage éthique des achats et une relation fournisseur responsable

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Mesurer l'effectivité des actions socialement, écologiquement et économiquement responsables intégrées aux procédures d'achats de la CNSA

Consciente que la mise en œuvre d'actions RSO ne découle pas uniquement des réalisations directes de la CNSA ou de son personnel, mais également des efforts déployés par ses prestataires, la CNSA a souhaité mobiliser le champ des achats au service de sa politique RSO. Cette approche est traduite dans la politique achats de la CNSA. Le présent document formalise les engagements de l'établissement en la matière.

MESURES

- Demander la remise d'un plan de vigilance lors de la candidature aux marchés informatiques pour les entreprises concernées.
- Assurer le suivi de la bonne exécution de la clause sociale et environnementale par les titulaires.

MESURES DÉJÀ RÉALISÉES PAR LA CNSA

Sur 2025, le plan de vigilance a été imposé au stade des candidatures aux entreprises concernées lors de la relance de l'accord-cadre de TMA infogérance IA, BI & data.

Le non-respect de la clause sociale (transmission du volume horaire d'insertion) est déjà pénalisable.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 Taux de marchés notifiés dans l'année pour lesquels la CNSA impose un volume d'heures d'insertion



Pratiquer un pilotage éthique des achats et une relation fournisseur responsable

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Faciliter et promouvoir l'accès des TPE/PME aux opportunités d'achat de la CNSA

D'expérience, la CNSA a développé une sensibilité à la gestion des achats auprès des PME. Ces structures, moins outillées pour faire face aux procédures rigoureuses des finances publiques, sont aussi plus sensibles au délai de paiement et nécessitent parfois un accompagnement dans le traitement des opérations de facturation.

Soucieuse de maintenir une offre d'achat accessible aux PME, la CNSA a su s'organiser pour prendre en compte ces fragilités. Elle poursuit son action en ce sens, notamment au travers des mesures listées ci-dessous.

MESURES

- Prévoir un allotissement des marchés dès que possible.
- Ouvrir la candidature aux marchés sans condition de capacité minimale pour les opérateurs potentiels.
- Maintenir un bon niveau de délai de paiement de la CNSA.
- Poursuivre la pratique de communiquer sur la décision aux candidats à la suite de l'attribution du marché.

MESURES DÉJÀ RÉALISÉES PAR LA CNSA

- ✓ Afin de rendre les achats de la CNSA accessibles aux PME, aucun de ses marchés n'exige un niveau minimum de capacité aux candidats.
- ✓ Le délai moyen global de paiement est suivi mensuellement et fait l'objet d'une attention particulière en comité des directeurs au cours duquel il est régulièrement présenté.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 Taux de marchés publiés dans l'année sans condition de capacité minimale
- 2 Taux de marchés attribués à des TPE/PME dans l'année
- 3 Délai moyen global de paiement au cours de l'année

AXE 3 – FICHE 2



Former et sensibiliser les acheteurs de la CNSA et valoriser les bonnes pratiques

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Développer et faire rayonner une culture Achats responsables au sein de la CNSA

La CNSA possède une comitologie dédiée aux achats. Ces différentes instances sont l'occasion, plusieurs fois dans l'année, de rappeler les règles d'achat, d'accompagner les acheteurs, de présenter les nouveautés de la réglementation et de sensibiliser les acheteurs aux nouvelles pratiques et orientations stratégiques d'achat. C'est au travers de ces lieux d'information et de partage que la CNSA développe son action au bénéfice d'un achat responsable partagé et porté par tous.

MESURES

- Maintenir l'accessibilité universelle de tous nos livrables, services et communications, si possible *via* des clauses et critères adaptés, en s'appuyant sur le référentiel RGAA.
- Former et renforcer la compétence et la sensibilité des acheteurs et des prescripteurs de la CNSA aux aspects sociaux et environnementaux de la commande publique.
- Outiller les acheteurs et prescripteurs pour la mise en pratique de la démarche Achats responsables (clausier, politique achat, SPASER...).

MESURES DÉJÀ RÉALISÉES PAR LA CNSA

- ✓ La CNSA dispose d'un marché d'accessibilité qui couvre les travaux de la Direction de l'information des publics et de la communication (DIPCOM) et de la DSI.
- ✓ Les référentes et référents marchés sont sensibilisés aux enjeux Achats responsables, à l'utilité du SPASER et ont activement participé à la conception de la démarche.

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ La politique Achats de la CNSA comprend un axe « Développer des achats publics responsables » en cohérence avec le SPASER.
- ✓ Un atelier « Fresque du Climat » a été suivi par l'ensemble du comité de direction de la CNSA et a été également proposé aux managers et manageres.

1 Taux de conformité au référentiel RGAA des livrables de la CNSA par an

2 Nombre annuel de formations ou sensibilisations réalisées auprès des acheteurs sur les achats responsables (sessions organisées et nombre de participants)

6 Synthèse des indicateurs

Axe	Objectif	Indicateur de suivi	Cible à 2031
Axe 1 – Soutenir l'économie circulaire et effectuer des achats à faible impact environnemental	Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de prestations informatiques	Taux de marchés informatiques incluant une clause « Green IT » pour les marchés notifiés dans l'année Taux de marchés informatiques incluant un critère « Développement durable/écoconception » pour les marchés actifs sur tout ou partie de l'année	100 % des marchés informatiques incluent une disposition Green IT 100 % des marchés informatiques incluent un critère « Développement durable/écoconception »
	Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de prestations intellectuelles non informatiques	Taux d'appels d'offres de prestations intellectuelles non informatiques incluant une clause « Développement durable » pour les marchés notifiés dans l'année Taux d'appels d'offres de prestations intellectuelles non informatiques incluant un critère « Développement durable » pour les marchés actifs sur tout ou partie de l'année	100 % des AOO de prestations intellectuelles non informatiques incluent une disposition Développement durable 100 % des AOO de prestations intellectuelles non informatiques incluent un critère « Développement durable/écoconception »
	Réduire l'empreinte environnementale de nos achats de matériel (dont informatique) et mobiliers	Taux de procédures d'achat de matériel ou mobilier de la CNSA incluant une clause « éco-conception » pour les marchés notifiés dans l'année Poids de déchets collectés dans l'année par une entreprise engagée dans une filière de collecte DEEE	100 % 100% des collectes

Axe	Objectif	Indicateur de suivi	Cible à 2031
Axe 2 – Contribuer à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap	Renforcer l'impact social des achats de la CNSA en favorisant l'inclusion et l'insertion	Taux des appels d'offres incluant un critère social dans l'évaluation des offres pour les marchés actifs sur tout ou partie de l'année	50 % des AOO incluent un critère social
	Développer les achats solidaires auprès du secteur du handicap	Nombre de marchés réservés aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), aux travailleurs indépendants handicapés (TIH) et aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)	Au moins 4
Axe 3 – Pratiquer un pilotage éthique des achats et une relation fournisseur responsable	Mesurer l'effectivité des actions socialement, écologiquement et économiquement responsables intégrées aux procédures d'achats de la CNSA	Taux de marchés notifiés dans l'année pour lesquels la CNSA impose un volume d'heures d'insertion.	25 % des marchés notifiés dans l'année.
	Faciliter et promouvoir l'accès des TPE/PME aux opportunités d'achat de la CNSA	Taux de marchés publiés dans l'année sans condition de capacité minimale	100 % des marchés publiés dans l'année sans condition de capacité minimale
		Taux de marchés attribués à des TPE/PME dans l'année	50 % de marchés attribués dans l'année
		Délai moyen global de paiement	Moins de 30 jours de DMGP

Axe	Objectif	Indicateur de suivi	Cible à 2031
Axe 4 – Former et sensibiliser les acheteurs de la CNSA et valoriser les bonnes pratiques	Développer et faire rayonner une culture Achats responsables au sein de la CNSA	Taux de conformité des livrables de la CNSA au Référentiel RGAA par an Nombre annuel de formations ou sensibilisations réalisées auprès des acheteurs sur les achats responsables	100 % des livrables de la CNSA conformes au Référentiel RGAA par an 1 formation/an



cnsa.fr

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

monparcourshandicap.gouv.fr



CNSA

66, avenue du Maine – 75682 Paris cedex
14 Tél. : 01 53 91 28 00

